

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK
Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2019 :

Indicateurs :

	(En milliers de dinars)				
	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Evolution décembre 19- décembre 18
1- Produits d'exploitation bancaire	162 722	128 324	587 113	522 448	64 665
*Intérêts	114 272	84 015	423 013	357 371	65 642
*Commissions en produits	18 898	19 988	65 169	66 012	-843
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	29 552	24 321	98 931	99 065	-134
2- Charges d'exploitation bancaire	90 517	75 159	334 877	276 059	58 818
*Intérêts encourus	86 810	71 061	321 554	263 244	58 310
*Commissions encourues	3707	4098	13 323	12 815	508
3- Produit Net Bancaire	72 205	53 165	252 236	246 389	5 847
4- Autres produits d'exploitation	27	28	116	112	4
5- Charges opératoires, dont:	48 429	49 104	177 900	164 020	13 880
*Frais de personnel	26 796	29 351	101 920	93 579	8 341
*Charges générales d'exploitation	17 497	14 366	59 922	54 092	5 830
6- Structure du portefeuille au Bilan:			1 377 264	1 366 910	10 354
*Portefeuille-titres commercial			0	0	0
*Portefeuille-titres d'investissement			1 377 264	1 366 910	10 354
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			4 837 977	4 155 435	682 542
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			5 242 761	4 655 248	587 513
*Dépôts à vue			1 663 766	1 544 504	119 262
*Dépôts d'épargne			1 157 989	1 082 519	75 470
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			280 326	248 267	32 059
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			554 612	546 454	8 158

I – Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêté au 31 décembre 2019

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/12/2019, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;

- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 31 décembre 2019.

Au terme du **quatrième trimestre 2019**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank se présentent comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **4.838MD** à **fin décembre 2019** contre **4.155,4MD** au **31/12/2018** soit une augmentation de **16,43%**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **5.242,8 MD** au **31-12-2019** contre **4.655,3 MD** à **fin décembre 2018** soit une hausse de **12,62 %** ou une variation en volume de **587,5 MD**. Cette augmentation s'explique en partie par :
 1. L'évolution du volume des dépôts à vue, qui se sont établis à **1.663,8 MD** au **31/12/2019** contre **1.544,5 MD** à **fin décembre 2018**, soit une évolution de **7,72%**.
 2. Une progression des comptes épargne dont le solde s'est établi à **1.158 MD** au **31/12/2019** contre **1.082,5 MD** au **31/12/2018**, soit une hausse **6,97%**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **12,39%** pour atteindre **587,1MD** au **31/12/2019** contre **522,4MD** au **31/12/2018**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **334,9 MD** au **31 décembre 2019** contre **276,1 MD** au **31 décembre 2018** soit une hausse de **58,8MD**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **31-12-2019** s'est inscrit à **252,2 MD** contre **246,4 MD** au titre de l'année **2018** soit une évolution de **5,8MD** ou **2,35%**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **177,9 MD** à **fin décembre 2019** contre **164MD** à **fin décembre 2018**, soit une hausse de **13,9MD**.